

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2012352CS0405**

Comité Syndical du 17 décembre 2012

Date de convocation : 6 décembre 2012

Date d'affichage : 17 décembre 2012

OBJET : Travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2013 (années 2013, 2014 et 2015) : marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence suite à appel d'offres infructueux.

L'an deux mille douze, le dix-sept du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	63
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Propose à Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président délégué, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Roland TELMAR

Rappelle :

- Que par délibération n°2011353CS0408 du Comité Syndical du 19 décembre 2011, celui-ci avait autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2013 (années 2013, 2014 et 2015) ainsi que la signature des marchés dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

1. - Description :

1.1. - Objet du marché :

L'objet, nature et étendue des travaux, concerne cumulativement les :

- réseaux publics de distribution d'électricité de tension inférieure à 50 kV : travaux aériens, sur façades et souterrains de branchements, de raccordements, d'extensions, de renforcement, d'effacement et de renouvellement,
- éclairage public, installations sportives, guirlandes, motifs lumineux, mises en lumière et signalisation : travaux neufs, de rénovation, d'entretien et d'astreinte,

- communications électroniques : travaux de génie civil et autres prestations,
- réseaux publics de distribution de gaz (naturel ou propane) : travaux de branchements, d'extensions, de renforcement et de renouvellement.

1.2. - Type de marché :

Marché public de travaux - Exécution.

1.3. - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

- Objet principal : 45231400-9
- Objets complémentaires : 45232200-4 ; 45232210-7 ; 45316110-9 ; 45316200-7 ; 50232000-0 ; 45232300-5 ; 45231221-0 ; 45231223-4

1.4. - Forme du marché : marché à bons de commande :

Appel d'offres ouvert, en application des articles 26, 27, 33, 39, 40, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics, avec marchés à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics).

1.5. - Lieu d'exécution des travaux :

Les travaux sont situés dans le Département de la Charente, sur le territoire des Collectivités et leurs groupements adhérents au SDEG 16.

2. - Quantités à fournir :

L'appel d'offres est décomposé en 8 lots territoriaux de montants identiques.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à :

- pour un an, pour un lot territorial :
 - montant minimum hors taxes : 800 000 euros.
 - montant maximum hors taxes : 3 200 000 euros.
- pour les 3 ans, pour un lot territorial :
 - montant minimum hors taxes, par lot : 2 400 000 euros.
 - montant maximum hors taxes, par lot : 9 600 000 euros.
- pour 3 ans, pour l'ensemble des lots :
 - montant minimum hors taxes : 19 200 000 euros.
 - montant maximum hors taxes : 76 800 000 euros.

3. - Variantes :

Variantes interdites.

4. - Division en lots :

8 lots territoriaux, soit 6 lots comportant 50 Communes et 2 lots de 52 Communes, de montants identiques et portant sur le même type de travaux et ayant le même objet.

5. - Durée du marché :

3 (trois) ans et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les commandes effectuées jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. Marché non reconductible.

Expose :

- Que les publicités ont été effectuées comme suit :
 - o Avis de pré-information :
 - Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE n°[2012/S6-008852](#)) le : 6 janvier 2012.
 - Profil de l'acheteur : <http://charente.marches-publics.info/> le : 6 janvier 2012.
 - o Avis d'appel public à la concurrence :
 - Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le : 8 novembre 2012.
 - Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le : 8 novembre 2012
 - Profil de l'acheteur : <http://charente.marches-publics.info/> le : 6 novembre 2012.
 - Affichage de l'avis d'appel public à la concurrence au siège du SDEG 16 le : 6 novembre 2012.
- Que le procès-verbal de constat des candidatures a été dressé par le Président Jean-Michel BOLVIN, le 30 novembre 2012.
- Que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 décembre 2012, à 14 h 30.

Etaient présents :

- Membres avec voix délibérative :
 - o Monsieur Roland TELMAR, Président de la Commission, 1^{er} Vice-Président délégué du SDEG 16.
 - o Monsieur Pierre-Marcel BENOIT, membre titulaire de la Commission, membre du Bureau du SDEG 16.
 - o Monsieur Michel BONNAUD, membre suppléant de la Commission, membre du Bureau du SDEG 16.
 - o Monsieur Paul BRISSON, membre titulaire de la Commission, 4^{ème} Vice-Président du SDEG 16.
 - o Monsieur Joël DESCHAISES, membre titulaire de la Commission, membre du Bureau du SDEG 16.
 - o Monsieur Claude GIGNAC, membre titulaire de la Commission, 3^{ème} Vice-Président du SDEG 16

- Membres institutionnels avec voix consultative (*invités par le Président de la Commission par courrier du 19 novembre 2012*) :
 - o Madame Mireille BRIS, Représentant le Directeur de la DCSPP, Protection du consommateur et de la régulation des marchés.
 - o Madame Marie-José LAURENCE, Payeur Départemental, Paierie Départementale de la Charente.
- Membres invités par le Président de la Commission avec voix consultative (*désignés par arrêté n°2012324AC001 du 19 novembre 2012*) :
 - o Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16.
 - o Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Adjointe du SDEG 16.
- Que l'ordre du jour était le suivant :
 - examen des candidatures relatives au marché de travaux 2013/2015 du SDEG 16 et ce, conformément à l'article 58 du code des marchés publics,
 - examen des offres, classement des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot géographique du marché de travaux 2013/2015 du SDEG 16 et ce, conformément aux articles 58 et 59 du code des marchés publics.
- Que lors de la séance, la Commission d'appel d'offres :
 - a choisi les offres économiquement les plus avantageuses pour les lots A et B.
 - et concernant les lots C-D-E-F-G-H, ceux-ci ont été déclarés infructueux pour inacceptabilité financière des offres.
- Que, conformément à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics, elle a décidé de recourir à un marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence.
- Que, considérant que la délibération initiale du Comité Syndical n°2011353CS0408 du 19 décembre 2011 ne prévoyait pas le cas de l'infructuosité, il convient donc que le Comité Syndical en délibère.

Propose :

- Que la forme du marché soit la suivante :
 - marché à bons de commande : marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence, en application des articles 26, 27, 35 I-1°, 40, 65 et 66 du Code des marchés publics, avec marchés à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics).
- Que cette procédure ne concerne que les lots géographiques C-D-E-F-G-H.
- Que toutes les autres caractéristiques du marché initial demeurent inchangées.
- D'engager la procédure de marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence conforme aux caractéristiques précitées et ce, pour les lots géographiques C-D-E-F-G-H.
- D'autoriser le Président à signer le ou les marchés à intervenir.
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

68 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve l'ensemble des propositions du Président et décide :
 - Que la forme du marché sera la suivante :
 - marché à bons de commande : marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence, en application des articles 26, 27, 35 I-1°, 40, 65 et 66 du Code des marchés publics, avec marchés à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics).
 - Que toutes les autres caractéristiques du marché initial demeurent inchangées.
 - D'engager la procédure de marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence conforme aux caractéristiques précitées et ce, pour les lots géographiques C-D-E-F-G-H.
 - D'autoriser le Président à procéder aux négociations, puis à signer le ou les marchés à intervenir.
 - D'inscrire les sommes nécessaires au budget.
- Autorise le Président à prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.